



Bayonne, le 20 mars 2017

VOYAGE PÉDAGOGIQUE CHÂTEAU DE TIFFAUGES / PUY DU FOU DU 11 AU 14 AVRIL 2017

Madame, Monsieur,

Voici des informations pratiques et indispensables concernant le voyage au Puy du Fou.

- **Affaires et provisions à emporter**

- chaussures de sport
- vêtements de rechange et de pluie
- vêtements chauds pour le soir
- trousse de toilette, serviette de bain
- pyjama
- petit sac à dos pour le panier-repas et bouteille d'eau
- appareil photo (ou celui du téléphone)
- pour le mardi 11 avril : pique-nique et boisson pour le déjeuner (à mettre dans le sac à dos, à part des bagages) et éventuellement un goûter.

- **Règlement financier**

Merci de nous faire parvenir le dernier règlement de 130 € pour le voyage, si ce n'est déjà fait. Nous nous autorisons à interdire le départ de l'élève si le paiement de la totalité du séjour n'est pas honoré la veille du départ. Merci de votre compréhension.

- **Traitement médical (TRÈS IMPORTANT !!!)**

Si votre enfant suit un traitement médical particulier ou s'il présente des allergies ou une intolérance alimentaire, merci de nous le signaler sur le coupon ci-joint avec **la liste des médicaments** et si possible **la copie de l'ordonnance de votre médecin**.

- **Hébergement**

Nous serons hébergés à l'internat de l'établissement scolaire Saint Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Le centre fournit les draps et tous les repas, excepté le dîner du mercredi 12 avril, qui sera pris dans un restaurant du parc.

- **Argent de poche et téléphone portable**

Il conviendrait que les jeunes n'aient pas trop d'argent de poche. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de cet argent ou des objets de valeur y compris le téléphone portable.

- **Attitude attendue**

Le Directeur et l'équipe des professeurs attendent que chaque élève respecte les consignes qui seront données sur place afin que le voyage se déroule dans les meilleures conditions. Si ce n'était pas le cas, l'élève s'exposerait à une exclusion temporaire de un à quatre jours, voire un conseil de discipline au retour.

- **Rappel de la fiche de renseignements signée par vous en début d'année scolaire :**

11) L'AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné, Père, Mère, Responsable légal(e) de l'élève nommé(e) ci-dessus autorise le chef d'établissement du collège Notre-Dame, ou à défaut un adulte de cet établissement, à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles pour une hospitalisation ou une opération chirurgicale d'urgence même lors de voyages ou de sorties scolaires.